

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 14 janvier 2020 à compter de **20 h**.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absente :

Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

4. CONSEIL :

- 4.1 Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du 3 décembre 2019 et séances extraordinaires du 10 décembre 2019
- 4.2 Adoption des comptes à payer
- 4.3 Soumissions pour atteintes à l'environnement - Propositions de l'assureur
- 4.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 4.5 Travaux d'infrastructures municipales sur le 7e Rang - Réception provisoire et certificat de paiement numéro 1
- 4.6 Services techniques - Achat et utilisation du GPS
- 4.7 Budget supplémentaire de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains relatif au traitement des matières organiques, pour l'exercice financier 2020
- 4.8 Achat d'un camion incendie - Mandat à un consultant
- 4.9 Priorité StraTJ - Offre de services pour accompagnement en sécurité civile
- 4.10 Service des loisirs - Fête familiale 2020
- 4.11 Boisé de la Crête - Demande de subvention annuelle
- 4.12 Poste d'inspecteur en bâtiment - Nomination de substituts

5. LÉGISLATION :

5.1 Avis de motion et présentation du premier projet de règlement 2020-358 amendant le règlement 2017-324 intitulé, Règlement de zonage, afin d'autoriser et d'encadrer un projet intégré public dans la zone P-3

5.2 Adoption du premier projet de règlement 2020-358 amendant le règlement 2017-324 intitulé Règlement de zonage, afin d'autoriser et d'encadrer un projet intégré public dans la zone P-3

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1 Rapport du service

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1 Rapport du service des eaux usées

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

9. CORRESPONDANCE :

9.1 Sommaire de la correspondance

10. DIVERS :

10.1 Rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle

11. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-1

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-2

4.1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019 ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 10 DÉCEMBRE 2019

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie des procès-verbaux mentionnés en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 et le procès-verbal des séances extraordinaires du 10 décembre 2019 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-3

4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 14 janvier 2020 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 30/11, 7, 14,21, 28/12/2019 et 4/1/2020) : 66 827,18 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques n° 973 à 989 : 21 860,12 \$
- Paiements Accès D, 500 412 à 500 450 (2019) : 52 234,10 \$
- Paiements Accès D, 500 451 à 500 453 (2020) : 1 526,03 \$
- Paiements directs 750 347 à 750 409 et 750 414 (2019) : 155 884,04 \$
- Paiements directs 750 410 à 750 413 (2020) : 28 987,40 \$

Déboursés à payer :

- Chèques n° 991 à 1007 (2019): 9 334,13 \$
- Chèques n° 1008 à 1017 (2020): 34 868,58 \$
-

Total : 371 521,58 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-4

4.3. SOUMISSIONS POUR ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT - PROPOSITIONS DE L'ASSUREUR

CONSIDÉRANT QUE les assurances de la municipalité offrent une couverture supplémentaire pour atteintes environnementales;

CONSIDÉRANT la soumission reçue à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

DE ne pas faire l'ajout de cette garantie supplémentaire (atteintes environnementales) au coût de 5 500 \$ pour 1 000 000 \$ de protection.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-5

4.4. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports s'est engagé à verser une compensation de 15 000 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Dominique informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-6

4.5. TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR LE 7E RANG - RÉCEPTION PROVISOIRE ET CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1

CONSIDÉRANT les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable de la rue Boucher (dossier SDOM-00255402), afin de desservir une partie du 7e rang.

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Robichaud, ing., de Services EXP inc., relativement à l'acceptation provisoire desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 76 189,34 \$, taxes incluses, à Bertrand Mathieu ltée, représentant le certificat de paiement n° 1, pour les travaux mentionnés au dossier SDOM-00254022, tel que présenté par monsieur Gabriel Robichaud, ingénieur de Services EXP inc., en date du 18 décembre 2019.

QUE tous les frais relatifs aux travaux de remplacement du réseau d'aqueduc et travaux de pavage seront pris à même les postes budgétaires *surplus aqueduc 59-131-30-000 et redevances carrières*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-7

4.6. SERVICES TECHNIQUES - ACHAT ET UTILISATION DU GPS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'achat d'un GPS;

CONSIDÉRANT QUE le présent outil est utilisé par la municipalité sporadiquement et pourrait être employé par une autre municipalité afin d'optimiser son utilisation;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la ville de Saint-Pie pour cet équipement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : le conseiller Vincent Perron
et résolu à l'unanimité :

DE PROPOSER à la ville de Saint-Pie de partager les coûts d'achat du GPS et ainsi partager l'équipement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-8

4.7. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS RELATIF AU TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire révisé relatif au traitement des matières organiques pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil n'adopte pas le budget supplémentaire révisé relatif au traitement des matières organiques déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-9

4.8. ACHAT D'UN CAMION INCENDIE - MANDAT À UN CONSULTANT

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie doit procéder à l'achat d'un camion incendie;

CONSIDÉRANT l'offre de services de *Les Services Ghyslain Robert* pour la réalisation du devis technique et l'analyse des soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : le conseiller Vincent Perron
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER *Les Services Ghyslain Robert* au montant de 4 300 \$ plus taxes, le tout tel que mentionné à l'offre de services.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 22-200-00-724.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-10

4.9. PRIORITÉ STRATJ - OFFRE DE SERVICES POUR ACCOMPAGNEMENT EN SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit être accompagnée afin de pallier à toute l'organisation de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'organisation doivent être formés afin d'être prêts à intervenir, donc comprendre leurs mandats et implications;

CONSIDÉRANT la proposition de Priorité StraTJ pour accompagner les intervenants à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Priorité StraTJ, le tout tel que mentionné dans la proposition de services datée du 8 janvier 2020.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-230-00-454.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-11

4.10. SERVICE DES LOISIRS - FÊTE FAMILIALE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Fête familiale se tiendra le samedi 20 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE la demande du comité des loisirs à l'effet d'organiser la tenue de plusieurs activités dont des jeux gonflables, de l'animation, un groupe de musique et feu d'artifice;

CONSIDÉRANT QUE des montants doivent être affectés pour la tenue des différentes activités, locations et autres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la coordonnatrice des loisirs à procéder à l'organisation et aux différentes réservations nécessaires pour la tenue de cette fête.

QUE les sommes nécessaires pour donner suite à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-701-20-449.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12

4.11. BOISÉ DE LA CRÊTE - DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE

CONSIDÉRANT QUE le Comité du Boisé de la Crête a adressé une correspondance à la municipalité relativement à une demande de subvention annuelle;

CONSIDÉRANT QU'un montant a été prévu à cet effet lors de l'adoption du budget 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

QU'un montant de 7 500 \$ soit remis au Comité du Boisé de la Crête pour les aider à réaliser certains projets.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-190-00-996.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-13

4.12. POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT - NOMINATION DE SUBSTITUTS

CONSIDÉRANT QUE nous devons mettre à jour la liste des personnes autorisées pour agir à titre d'inspecteur en bâtiment pour la municipalité de Saint-Dominique et que ceux-ci doivent être nommés officiellement pour certains dossiers;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER messieurs Eddy Perez, Samuel Grenier, Alexandre Thibault, Julien Dulude et madame Anne-Marie Pariseault pour agir :

- à titre d'inspecteur en bâtiment pour et au nom de la municipalité de Saint-Dominique;
- à titre de fonctionnaire désigné pour l'application des règlements d'urbanisme;
- à titre d'inspecteur régional adjoint pour l'application du règlement numéro 05-164 relatif aux boisés;
- à titre de responsable municipal relatif au règlement de vidange des installations septiques;
- à titre de responsable de l'application de l'article 35 et les suivants de la Loi sur les compétences municipales.

QUE cette résolution abroge la résolution 2019-23;

ADOPTÉE

5. LÉGISLATION :

5.1. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2020-358 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-324 INTITULÉ, RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER UN PROJET INTÉGRÉ PUBLIC DANS LA ZONE P-3

Madame la conseillère Lise Bachand donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un premier projet de règlement 2020-358 amendant le règlement 2017-324 intitulé Règlement de zonage, afin d'autoriser et d'encadrer un projet intégré public dans la zone P-3.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-14

5.2. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2020-358 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER UN PROJET INTÉGRÉ PUBLIC DANS LA ZONE P-3

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement de l'école se fait en partenariat entre la commission scolaire et la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier son règlement de zonage 2017-324 afin d'autoriser et d'encadrer un projet intégré public;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par madame la conseillère Lise Bachand le 14 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 2020-358 amendant le règlement 2017-324 intitulé Règlement de zonage, afin d'autoriser et d'encadrer un projet intégré public dans la zone P-3.

ADOPTÉE

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois de décembre 2019 est déposée au Conseil.

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois de décembre 2019 est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois de décembre 2019 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE :

9.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois de décembre 2019 est déposé au Conseil.

10. DIVERS :

10.1. RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

L'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-15

11. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 10.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière